

Version: 1

Date de version: 07/10/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

្ទឹ 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Litchi 05 mg - Le Pod Liquide.

UFI : WQQ3-PJ99-Q00Q-FWFV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays : France:

Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.



ថ្លី 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H302 Acute Tox. 4 ORAL Nocif en cas d'ingestion

H311 Acute Tox. 3 DERMAL Toxique par contact avec la peau.
 H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

H311 Toxique par contact avec la peau.H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol, 3,7-dimethyl-6-octenyl 2-methylcrotonate, geraniol, 4-hydroxy-2,5-

dimethylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Mises en garde - Réponse

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale applicable.

Contient

2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide, Nicotine lactate, 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

3 Composition/informations sur les composants



3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

| | Substance | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | | Classification | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|--|------------------------------|--|--|--|--|
| 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide | | | | | | | | |
| N°CAS N°EC N°IDX | 51115-67-4 256-974-4 | C= 2.012% | | H302 | Nocif en cas d'ingestion | | | |
| Nicotine la | actate | | | | | | | |
| N°CAS N°EC N°IDX | 15197-02-1 828-493-5 | C= 1.023% | | H300 H310 H330 H411 | Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | | | |
| 4-hydroxy | v-2,5-dimethylfuran-2 | (3H)-one | | | | | | |
| N°CAS N°EC N°IDX | 3658-77-3 222-908-8 | C< 0.1425% | U(| H302 H314 | Nocif en cas d'ingestion Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux | | | |
| | | | | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux | | | |
| geraniol | | | | | | | | |
| N°CAS N°EC N°IDX | 106-24-1 203-377-1 603-241-00-5 | C< 0.1125% | | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. | | | |
| | outyric acid | | | | | | | |
| N°CAS N°EC N°IDX | 116-53-0 204-145-2 | C< 0.1125% | | H302 H312 H314 H318 | Nocif en cas d'ingestion Nocif par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Provoque de graves lésions des yeux | | | |
| (-)-3,7-din | nethyloct-6-en-1-ol | | | | | | | |
| N°CAS N°EC N°IDX | 7540-51-4 231-415-7 | C< 0.1125% | | H315 H317 H319 | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux | | | |
| | hyl-6-octenyl 2-methy | /lcrotonate | | | | | | |
| N°CAS N°EC | 24717-85-9 246-426-2 | C< 0.1125% | M=10 | H317 | Peut provoquer une allergie | | | |



| N°IDX | | cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes |
|-------|--|---|
| | | |

3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

Fremiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours: faites attention à l'autoprotection!.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :



Traitement symptomatique.

ੈ 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.



Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Garder sous clef.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :









Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes avec protection latérale.



Protection de la peau

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.

: Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

Remarque:

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Protection respiratoire

8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

9

Propriétés physiques et chimiques



9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Liquide Couleur **Divers**

Odeur Pas de données disponibles Seuil olfactif Pas de données disponibles

pН

Point de fusion/point de congélation Pas de données disponibles Point initial d'ébullition et intervalle Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'évaporation Pas de données disponibles Inflammabilité Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données disponibles Densité de vapeur Pas de données disponibles Densité relative Pas de données disponibles Solubilité(s) Pas de données disponibles Coefficient de partage n-octanol/eau Pas de données disponibles

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Viscosité dynamique Pas de données disponibles Viscosité cinématique Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants Pas de données disponibles Pas de données disponibles Log Kow Caractéristiques des particules Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.



10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11 Informations toxicologiques

11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 4_ORAL selon le réglement de référence.

Nocif en cas d'ingestion.

ATE "Litchi 05 mg - Le Pod Liquide" = 479.3312370580567 mg/kg.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure

ascendante et descendante)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 490 | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 1608 | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

• geraniol (CAS: 106-24-1) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle



Directives : étude clé

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | = | 3600 | mg/kg bw |

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale.

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4) :

Espece : Rat

Sexe : Aucune donnée Directives : non suivi

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | > | 2000 | mg/kg bw |

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale.

• 3,7-dimethyl-6-octenyl 2-methylcrotonate (CAS: 24717-85-9):

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | ≥ | 5000 | mg/kg bw |

Conclusion : effet indésirable non observé

11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 3 DERMAL selon le réglement de référence.

Toxique par contact cutané.

ATE "Litchi 05 mg - Le Pod Liquide" = 488.75855327468236 mg/kg.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• geraniol (CAS: 106-24-1):

Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée
Directives : étude clé
Durée d'exposition/valeur : aucunes données

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50: | > | 5000 | mL/kg bw |

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4) :

Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée
Directives : non suivie
Durée d'exposition/valeur : Aucune donnée

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre Opérateur Valeur Unité |
|----------------------------------|
|----------------------------------|



DL50: = 2650 mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 72 Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Humain

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de

peau humaine)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| ı | Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|---|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | | |

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

• geraniol (CAS: 106-24-1) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |



Conclusion : La substance est considérée comme légèrement irritante pour la peau.

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4) :

Type de test : in vitro

Espece : Humain

Sexe : Aucune donnée

Directives : aucune directive suivie

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : La substance est considérée comme irritante pour la peau.

• 3,7-dimethyl-6-octenyl 2-methylcrotonate (CAS: 24717-85-9):

Type de test : in vitro

Espece : Humain

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 439 de l'OCDE (Irritation de la peau in vitro)

Durée d'exposition/valeur : 60 Durée d'exposition/unité : min

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : effet indésirable non observé

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Poulet

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour

identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles





Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• geraniol (CAS: 106-24-1):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : 100%

Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : La substance est considérée comme irritante pour les yeux.

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4):

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Femelle

Directives : FEDERAL REGISTER 38, NO. 187, PARA. 1500.42, 5. 27029; 27.09.73

Type de méthode : Test de Draize

Concentration : 0,1 mL

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : La substance est considérée comme irritante pour les yeux.

• 3,7-dimethyl-6-octenyl 2-methylcrotonate (CAS: 24717-85-9):

Type de test : in vitro

Espece : oeil d'espèces bétaillères

Sexe : Aucune donnée Directives : OCDE 437

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| | | | |

Conclusion : La substance est considérée comme non irritante pour les yeux.

11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Skin Sens. 1A selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Aucune donnée



Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| | | |

Conclusion : pas d'effet d'irritation observé

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| | | |

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• geraniol (CAS: 106-24-1):

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : 3
Durée d'exposition/unité : d
Concentration : 50%

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| | | |

Conclusion : La substance est considérée comme un sensibilisant cutané.

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4) :

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : 100%

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|---------|
| EC3: | 43.5 | μg/cm ² |

Conclusion : La substance est considérée comme ayant un potentiel sensibilisant pour la peau.

• 3,7-dimethyl-6-octenyl 2-methylcrotonate (CAS: 24717-85-9) :

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : OCDE 442B
Durée d'exposition/valeur : Exposition unique:



Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : 100%

Paramètre Valeur Unité

Conclusion : La substance est considérée comme un sensibilisant cutané.

11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur: Pas de données disponiblesDurée d'exposition/unité: Pas de données disponiblesConcentration: Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 1000 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable



observé

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|---------------|
| NOAEL | | = | 1000 | mg/kg bw/jour |

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

• geraniol (CAS: 106-24-1):

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Rat

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directive OCDE 443

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 10

Durée d'exposition/unité : Exposition unique: Concentration : 800 mg/kg bw

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|
| | | | | |

Conclusion : effet indésirable non observé

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4) :

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 421 de l'OCDE (Test de dépistage de la toxicité pour la

reproduction et le développement)

Voie d'aministration : Cutanée

Durée d'exposition/valeur : du J0 jusqu'à sacrifice

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|-----------|--------|-------|
| | | | | |

Conclusion : La substance n'a pas été considérée tératogène ni reprotoxique.

11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances:

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : Autre



Espece : Souris

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 1 Durée d'exposition/unité : Jour

Concentration : 10 ml/kg bw

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Tox icité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|---------------------------|-----------|--------|-------|
| | | | | | |

Conclusion : Effet indésirable observé

• geraniol (CAS: 106-24-1):

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Souris Sexe : Mâle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 48 Durée d'exposition/unité : h

Concentration : 1500 mg/kg bw

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Tox icité | Opérateur | Valeur | Unité |
|-----------|----------------|---------------------------|-----------|--------|-------|
| | | | | | |

Conclusion : La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4) :

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Souris Sexe : Mâle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'aministration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : Exposition unique:

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Cytotoxicité/Tox icité | Opérateur | Valeur | Unité | |
|-----------|----------------|---------------------------|-----------|--------|-------|--|
| | | | | | | |

Conclusion : La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.





Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Toxicité aquatique court terme :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnie magna

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | >100 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 100 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 6.8 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles



Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72 Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 194.03 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles

• geraniol (CAS: 106-24-1):

Animaux/Categorie : espèces aquatiques invertébrées Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 10.8 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

| Paramètre | Valeur | Unité | |
|-----------|--------|-------|--|
| EC50: | 13.9 | mg/L | |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Pseudomonas putida.

Durée du test : 16 Unité : h

Directives : OCDE 209

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 70 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles

• (-)-3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (CAS: 7540-51-4) :

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 1 Unité : h

Directives : German standard DIN 38 412, part L15

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 14.66 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques



Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : EU Directive 79/831/EEC, Annex V, part C

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 17.48 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Scenedesmus subspicatus.

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : étude clé

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 2.4 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles • 3,7-dimethyl-6-octenyl 2-methylcrotonate (CAS: 24717-85-9) :

Animaux/Categorie : espèces aquatiques invertébrées

Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OCDE 202

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 0.1 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries

Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OCDE 201

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50: | 0.062 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances : Biodégradation :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Inoculum : Boues activées

Directives : OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C

Durée du test : 28 Unité : journées



| Paramètre | Taux de dégradation | Unité |
|-----------|---------------------|-------|
| CE50 | 14,7 | mg/L |

Remarques : Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.8 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.



Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

| | | Transport terrestre (ADR/RID) : | Transport fluvial (ADN) : | Transport maritime (IMDG) : | Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) : |
|------|--|---------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--|
| 14.1 | Numéro ONU : | 2810 | 2810 | 2810 | 2810 |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU : | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. | TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport : | | | | |
| | Classe ou division : | 6,1 | 6,1 | 6,1 | 6,1 |
| | Étiquette (s) de danger : | | | | |
| 14.4 | Groupe d'emballage : | III | III | III | III |

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles





5 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n $^{\circ}$ 1272/2008.

Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 15:

| Substance | CAS | EC |
|-----------|----------|-----------|
| geraniol | 106-24-1 | 203-377-1 |

Tableaux des maladies professionnelles :

| Substance | CAS | EC | N° TMP |
|---------------|----------|-----------|--------|
| ethanol | 64-17-5 | 200-578-6 | |
| ethyl acetate | 141-78-6 | 205-500-4 | |

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

ទ្ធី **16** Autres informations

16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2 Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Powered by eco mundo



CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| H300 | Acute Tox. 2 ORAL | Mortel en cas d'ingestion. |
|------|-------------------------|---|
| H302 | Acute Tox. 4 ORAL | Nocif en cas d'ingestion |
| H310 | Acute Tox. 1 DERMAL | Mortel par contact cutané. |
| H311 | Acute Tox. 3 DERMAL | Toxique par contact avec la peau. |
| H312 | Acute Tox. 4 DERMAL | Nocif par contact avec la peau. |
| H314 | Skin Corr. 1B | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |
| H315 | Skin Irrit. 2 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Skin Sens. 1A | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Eye Dam. 1 | Provoque de graves lésions des yeux |
| H319 | Eye Irrit. 2 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H330 | Acute Tox. 2 INHALATION | Mortel par inhalation. |
| H400 | Aquatic Acute 1 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Aquatic Chronic 1 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Aquatic Chronic 2 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Aquatic Chronic 3 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Date de création : 07/10/2024 Date de version : 07/10/2024 Date d'impression : 07/10/2024

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.